

RAPPORT N° 04/4-41
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

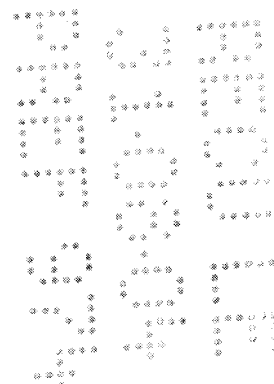
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Rene-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/4-41
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-41 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

Dispense le Député-Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 AOUT 2004



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

ANNEXE AU RAPPORT 04/4-41

ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES

112

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AN 350	112, rue du Général de Gaulle 97400 SAINT-DENIS	M. et Mme EUPHRASIE Alain et Maryse
AR 210-214-218	Boulevard Vauban 97400 SAINT-DENIS	SOCIETE JAM IMMOBILIER
AS 54-55	21, rue Mazagran 97400 SAINT-DENIS	M. CHEUNG LUNG Erick
AS 433	1, ruelle Azéma 97400 SAINT-DENIS	Mme ANAMOUTOU Marie Lucie
BD 845	76-78, avenue de Lattre de Tassigny 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCI MAMI
BE 80	62, rue Emile Grimaud 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GOVIN Jean Baptiste
BL 313	35, Boulevard du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	ORANGE REUNION
CM 144	10, allée Félicien Vincent – le Brûle 97400 SAINT-DENIS	Mme BOYER Maryse
CP 66	13, chemin de l'Evêché – Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. LIN-CHAN Jean Claude
CT 310	120, chemin de la Source 97400 SAINT-DENIS	M. BEGUE Jean Michel
CV 345	48, chemin Eucalyptus 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme NIRLO Mireille
DE 134	15, chemin des Papayers 97400 SAINT-DENIS	Melle BARET Mie Marlène
DE 326-333	Ruelle Bagatelle 97400 SAINT-DENIS	M. ARDIALE Georges Marie
DH 66-69	Allée des Topazes 97400 SAINT-DENIS	SEMPRO
HB 302-303	5, ruelle Tamarin 97400 SAINT-DENIS	M. RIVIERE Olive et Melle SONGORO Mie Flossie
HB 437-440	10, ruelle Tamarin 97400 SAINT-DENIS	M. GRONDIN Elie
HC 79	51, chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	Melle PANECHOU Guylène
HD 32	chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	SNC LES COTEAUX DE SAINTE-CLOTILDE

ANNEXE AU RAPPORT 04/4-41

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES
(SUITE)**

212

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
HO 16	15, chemin des Poiriers 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. JEANNE Michel
HO 451	32, chemin des Pruniers 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. TELMAR Jean Max
HO 546	Angle route des Ananas et Pruniers 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. CHANE-WAYE Frédéric
IB 209	13 bis, chemin Breton - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme TECHER Danièle
IB 210	Chemin de la Grotte - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. GONNEAU Laurent
IK 48	187, chemin Bois Rouge - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. MONIQUE Jean Michel
IN 80	171, route Jules Reydellet - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. CATHERINE Gérard
IN 198-199	65, chemin des Bougainvillés - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. ROBERT Willy
IN 216	Chemin des Bougainvillés - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. et Mme LORANS Sylvain
IN 222	99 bis, route Jules Reydellet - Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	GRONDIN Mickaël et Géraldine

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 20/08/2004
En annexe à la Délibération N° 04/4-41

LE MAIRE

